

Les Tiers-Lieux

L'administration française reconnaît ce terme et lui donne une définition :

Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, micro-folie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public...

Ils sont généralement associés au déploiement du numérique, car souvent proche d'une notion de co-working. On leur reconnaît de permettre des rencontres informelles, de l'interaction sociale et de favoriser la créativité et les projets collectifs.

En 2018 on identifiait 1800 tiers-lieux sur le territoire français, il y en a sans doute beaucoup plus, certains étant des tiers-lieu sans le savoir et surtout sans l'avoir fait reconnaître...

Le 11 juillet 2018 le gouvernement lance l'AMI « Fabriques de Territoire » (Appel à Manifestation d'Intérêt).

La différence entre une « Fabrique de Territoire » et un « Tiers-Lieux » se situe dans le fait qu'une Fabrique peut fournir un service plus « pointu » qu'un tiers-lieux classique (locaux plus grands, machines spécialisées, ressources méthodologiques et pédagogiques, partenariats d'ambition avec des entreprises ou des groupements professionnels, ...)

L'État finance le fonctionnement de 300 fabriques à hauteur de 75 000 à 150 000 € sur 3 ans, à raison de 50 000 € par an maximum (le temps de trouver un équilibre économique).

Les dates limites de dépôt des dossiers sont en quatre vagues :

- 30 mars 2021
- 30 juin 2021
- 30 septembre 2021
- 30 décembre 2021

Et dans le cadre Plan de relance, 60 nouvelles fabriques seront sélectionnées parmi les projets déposés avant le 30 juin 2021.

A télécharger :

[Une fiche synthétique du projet](#)

[Le cahier des charges](#)

[Un dossier type](#)

[Un budget type](#)

Dans le dossier il est demandé un certain nombre d'information dont :

- L'ancrage régional
- Les partenariats
- Le mode de gouvernance
- Et une petite vidéo de présentation, EcoLab se propose toujours de donner un coup de main gracieux à cette réalisation pour ceux qui le souhaitent.

Un [recueil de questions](#) sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt Fabrique de Territoire.

[Une liste](#) des Fabriques de Territoire en Rhône-Alpes.

[Une autre](#) spécifique sur les Fabriques Numériques de Territoire.

Il y également un petit guide pratique «Comment se lancer dans la création d'un tiers-lieu quand on n'y connaît rien».

Il existe aussi une association nationale des Tiers-lieux « **France Tiers Lieu** » <https://francetierslieux.fr/> dont l'objectif est d'aider les tiers-lieux pour leur développement et leur promotion.

N'hésitez pas à aller sur leur site car il y a des pistes pour des financements complémentaires, ainsi que tout un (gros) rapport de 2018 sur les tiers-lieux et le coworking « **Mission Coworking** » (264 pages/ 204 Mo) ([lien de chargement](#)) accompagnés d'un certains nombres de recommandations, entre autres :

- Création d'un réseau national des tiers-lieux.
- Mise en place d'un appel à projet permanent.
- Travailler sur la simplification des normes pour les tiers-lieux.
- Professionnaliser le métier d'animateur de tiers lieux.
- Encourager la structuration de réseaux régionaux de tiers lieux.
- Faire des tiers lieux un lieu de transmission et d'apprentissage intergénérationnel.
- Encourager la coordination entre les acteurs publics et les tiers lieux

Ce ne sont que des recommandations, mais dont certaines comme le financement au fonctionnement ont déjà été mises en applications.

Il y a aussi sur le **MoviLab** (<https://movilab.org/wiki/Accueil>) qui répertorie pleins de ressources libres pour les tiers-lieux.

Ainsi qu'un forum avec pleins de « trucs et astuces » comme :

- Les relations aux collectivités
- Normes et les questions juridiques
- L'immobilier,
- ...

Le site Internet de la **Société Numérique** donne aussi une carte des différentes Fabriques et Fabriques Numériques du Territoire (<https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/>).

Avise (Portail du développement de l'économie sociale et solidaire) à un dossier sur la création de tiers-lieux en milieu rural (<https://www.avise.org/ressources/comment-creer-un-tiers-lieu-rural>).

La coopérative tiers-lieux (<https://coop.tierslieux.net/services/creer-un-tiers-lieu/>) propose aussi un certains nombre de services bien que sa zone géographique se situe plus sur le sud-ouest de la France.

Il y a aussi un dossier sur l'économie des tiers-lieux dans **Les Cahiers de L'innovation** (<https://www.lescahiersdelinnovation.com/tiers-lieu-fablab-comment-survivre-economique-ment/#:~:text=Les%20Tiers%20lieux%20sont%20au,membres%20partageant%20des%20int%C3%A9r%C3%AAts%20communs>).

Le Campus des Tiers-Lieux (<https://www.campusdestierslieux.com/>).

Il y a même des sociétés qui se proposent moyennant financement de vous aider à monter votre Tiers-Lieux principalement axé sur des FabLab -> **Fab Lab Kit** (<https://fablab.studio/>).

Et 3 derniers documents pour terminer:

- Un tableau comparatif des différents statuts juridiques.
- Un tableau comparatif des structures Associations, GIE et Coopérative.
- Une comparaison GIE, GIP et Associations.